

COMMUNE DE CAMPUAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Vote : Pour : 11 contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Date de la convocation : 21/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Vanessa GROS, Nathalie LELOUP, Mathieu PRADALIER et Adeline VERNHES

Aurélie DESMAZES est nommée secrétaire de séance.

Objet : EAU : rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2023, le 26 septembre 2024 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de CAMPUAC, commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

Le Conseil de la Commune de Campuac, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

- APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'exercice 2023 du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC

Ainsi fait et délibéré, les jours, les mois et an susdits.
Pour copie conforme,

**Thierry GOUMON,
Maire**

Aurélie DESMAZES,
Secrétaire de séance

